

Délibération n°014/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de convocation : 22 janvier 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Date d'affichage : 22 janvier 2026

Nombre de présents : 59
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 67

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Halle aux Grains de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-deux janvier deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BERTHEAU Guy, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PERRIER Benoit, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SOCHON Christian, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VUILLEMOZ Rose-Marie, WERA Patricia, WLODARCZYK Monique, XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CONTE Claude (pouvoir à M. Pouillot), D'ASTORG Gérard (pouvoir à Mme WERA), DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Kotovtchikhine), DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), DUFOUR Vincent (pourvoir à M. Abry), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Giroux), SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe (pouvoir à Mme Cordier), VIGOIROUX Philippe (suppléant M. Bertheau).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, FOUCHER Gérard, GUILLAUME Philippe, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, MELLIN Solange, PICARD Christine, PROT Michel, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : M. Michel KOTOVTCHIKHINE

OBJET : Financement des frais de fonctionnement année 2026 du programme LEADER 2023/2027

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023-2027 signée entre, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et la Région Bourgogne Franche-Comté en date du 22/08/23,
- Considérant que la Communauté de communes de Puisaye-Forterre est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) de Puisaye-Forterre et est chargée, à ce titre, de la mise en œuvre sur le territoire du Programme LEADER de Puisaye-Forterre 2023/2027,

Délibération n°014/2026

- Considérant qu'un dossier de demande de subvention LEADER est déposé chaque année pour les frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre du programme LEADER,
- Considérant qu'en 2026, ces frais de fonctionnement se composent d'un poste d'animatrice (1 ETP de janvier à décembre) et d'un poste de gestionnaire (0.7 ETP en janvier/février et 0.2 ETP de mars à juin),
- Après avoir entendu l'exposé et sur proposition de la 3ème Vice-Présidente,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (67 voix pour) :

- Approuve le plan de financement détaillé ci-dessous :

Postes de dépenses	
Masse salariale chargée	50 612.82 €
Coûts indirects (15 % de la masse salariale)	7 591.92 €
Frais de déplacement/hébergement/restauration (2.85 % de la masse salariale)	1 442.46 €
Total	59 647.20 €
Recettes	
Subvention Union Européenne (FEADER) (80 %)	47 717.76 €
Autofinancement (20 %)	11 929.44 €
Total	59 647.20 €

- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER et à signer les documents en lien avec la demande de subvention.
- Autorise l'autofinancement à appeler des fonds européens FEADER.
- Accepte la prise en charge par son autofinancement de cofinancements éventuels non obtenus
- S'engage à informer la Région de toute modification du projet et du plan de financement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La 3^{ème} Vice-Présidente, Catherine CORDIER

